

Avez-vous quelque chose à ajouter à ce que vous avez déjà dit, quelque chose qui serait de nature à nous guider dans l'étude de votre première proposition?—R. Je n'ai qu'une seule remarque à faire, monsieur le président. Au début de cette grève de consommateurs, nos ventes de Vancouver se resserrèrent, et nous examinâmes alors la situation à Edmonton et à Calgary. Nous constatâmes que, dans ces villes, les consommateurs n'offraient pas la même résistance. À notre avis, les protestations au sujet des prix ne sont pas très justifiées. Vous remarquerez sur le tableau de la page 6. . .

D. Vous parlez de la pièce n° 94?—R. Je parle du bacon parce qu'il semble qu'on lui ait fait plus de publicité qu'à tout autre chose. L'unité adoptée est, d'ordinaire, le bacon de bas-de-côte, tranché et en paquets d'une demi-livre. Si le consommateur, nous semble-t-il, insiste pour avoir son bacon tranché et en paquets d'une demi-livre, il faut qu'il paie en conséquence. Si le consommateur achetait le bacon en flanc, il pourrait presque l'acheter aux prix de gros dans n'importe quel grand magasin. Il a toujours été possible d'acheter du bon bacon à Edmonton, à un prix qui ne dépassait guère 60c., disons 66 c.

*M. Johnston :*

D. Vous supposez qu'on l'achète au flanc?—R. Vous ne pouvez pas l'acheter à ce prix en paquets d'une demi-livre, tranché et enveloppé. Nous croyons même que cette majoration du prix est probablement due aux frais supplémentaires causés par la vente au détail plutôt qu'à la réelle augmentation du prix de revient de la viande elle-même.

D. Le consommateur ordinaire ne peut pas acheter tout un flanc de bacon parce qu'il n'a pas d'endroit convenable pour le conserver. Il doit donc, de toute nécessité, l'acheter par petites quantités.—R. Si le consommateur ordinaire achetait le bacon au flanc, il faudrait qu'il trouve un endroit pour le conserver. S'il n'a pas d'endroit pour le conserver, le bacon se gâtera et il en perdra une certaine quantité; mais, puisque le consommateur compte sur le détaillant pour, en somme, lui éviter cette perte et lui garder de la viande fraîche, il faut qu'il paie pour ce service. C'est ce que l'on voit à la page 6. Vous attaquez la question même qui nous tient à cœur là-bas, à savoir l'augmentation du prix de détail du bacon. Est-ce qu'il y en avait une trop grande quantité en entrepôt? Croyez-vous que cet emballage individuel et cette vente par demi-livres soit nécessaire? Je crois que cette demande est là pour rester. Le consommateur compte là-dessus parce que ses achats en sont facilités et qu'il est toujours assuré d'obtenir de la viande fraîche et de première qualité; c'est important, surtout lorsqu'il ne lui est pas possible de la conserver. Mais, lorsqu'il s'attend à recevoir un service de ce genre, il faut qu'il soit prêt à en faire les frais.

D. Si les gens étaient plus pratiques sous ce rapport, serait-ce à l'avantage du détaillant, disons de la ménagère?—R. Je le crois. Toutefois, je ne crois pas que le consommateur, en général, pense à cela. Que le détaillant lui garantit une provision de viande fraîche et bonne dans des paquets commodes; et que ce genre de service est plus dispendieux et qu'il doit payer en conséquence, il n'y pense pas.

*Me Dyde :*

D. D'autre part, le détaillant qui vend un paquet de bacon en tranches, n'a pas d'autre chose à faire qu'à passer la main en-dessous du comptoir et remettre le paquet au client. D'habitude, ce n'est pas lui qui le tranche. Tout ce qu'il a à faire, c'est de le prendre, de l'envelopper et de le remettre au client. N'est-ce pas vrai?—R. C'est vrai; n'empêche qu'il a fallu que quelqu'un paie pour l'envelopper et le trancher, et aussi, probablement, pour enlever une tranche sur le dessus de ce bacon.